

COMMENT PAYER SON STATIONNEMENT ?

ACHETER UN TICKET DE STATIONNEMENT A L'HORODATEUR

(uniquement 1 heure ou 24 heures en continu) :

- Insérer vos pièces (10 F, 20 F ou 100 F) et faire l'appoint.
- Appuyer sur le bouton vert pour valider votre achat ou sur le bouton rouge pour annuler votre transaction.
- Après validation, retirer votre vignette.
- Apposer votre vignette de manière bien visible dans votre véhicule.
- Quitter le parking au plus tard à l'expiration de la durée de stationnement autorisée.

ACHETER VOTRE CARTE DE STATIONNEMENT OU ABONNEZ VOUS

Ce sont les formules les plus économiques pour les stationnements fréquents.

Vous pouvez acheter la carte de stationnement magnétique à la Capitainerie du Port de Vaiare, ou à Papeete au Bureau des yachts (*sis au quai des ferries*). Elle est rechargeable à volonté.

Vous avez également la possibilité de vous abonner à l'année et de bénéficier d'une place de stationnement dans un parking spécialement réservé aux usagers titulaires d'une carte d'abonnement.

RECHARGER VOTRE CARTE

- A l'horodateur, par pièces de monnaie. Vous avez la possibilité d'acheter autant de recharges de 6X24h00 que vous le souhaitez. Faire l'appoint, l'horodateur ne rendant pas la monnaie.
- A la Capitainerie du Port de Vaiare ou au Bureau des yachts à Papeete (TVA en sus).

COMMENT UTILISER LES CREDITS DE VOTRE CARTE ?

- Insérer votre carte dans la fente réservée à cet effet dans l'horodateur (voir page 3).
- Choisissez la durée de stationnement en appuyant sur l'un des boutons métalliques (24h00 en continu, 72h00 en continu ou 5X24h00 en continu).
- Appuyer sur le bouton vert pour valider votre option.
- Retirer votre vignette et apposez-la de manière bien visible dans votre véhicule.

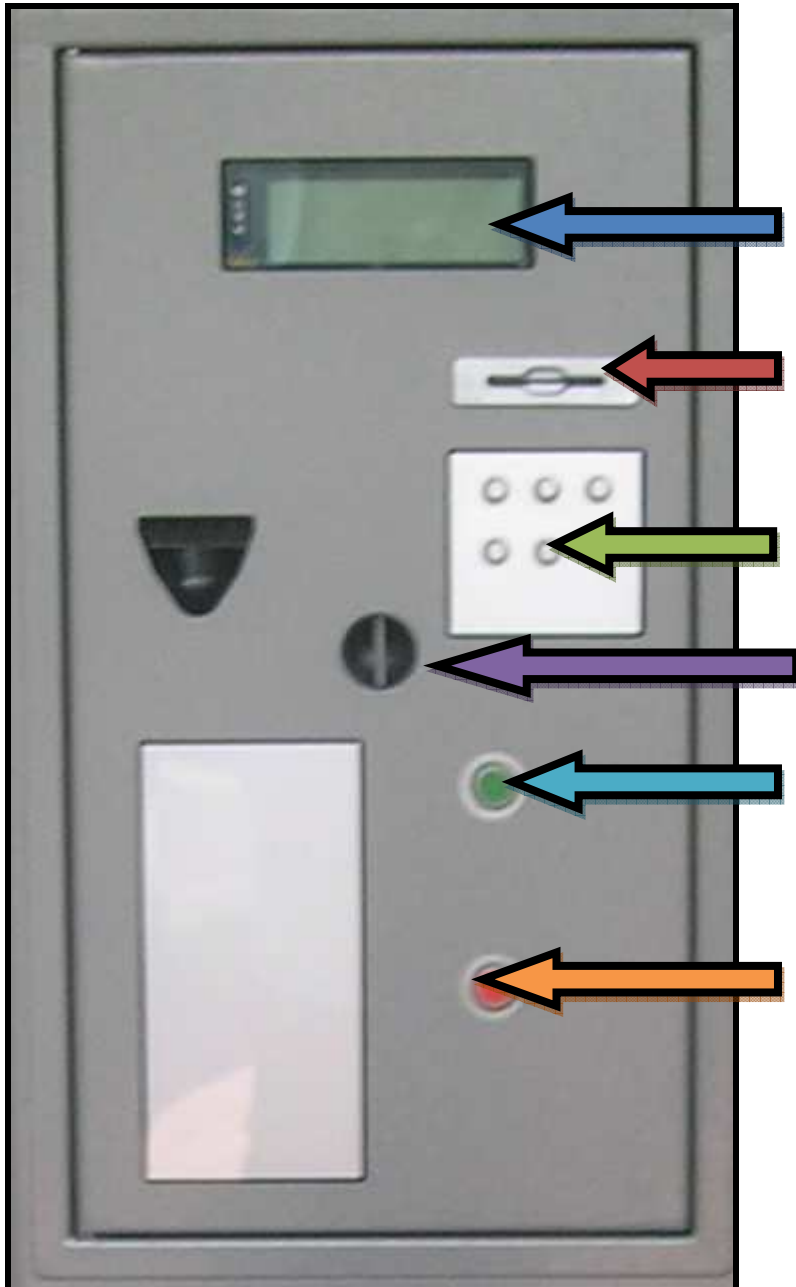
La durée de validité de vos crédits est illimitée tant qu'ils ne sont pas utilisés.

RESPONSABILITE

Le stationnement a lieu aux risques et périls du propriétaire du véhicule, les redevances perçues n'étant que des redevances de stationnement et non de gardiennage. Le Port Autonome de Papeete décline toute responsabilité en cas de détérioration, d'accident ou de vol.

Toute activité de vente ou n'ayant pas de lien direct ou indirect avec le stationnement d'un véhicule est interdite.

L'HORODATEUR



AFFICHEUR

POUR RECHARGER, INSERER VOTRE CARTE MAGNETIQUE

**CHOISIR VOTRE OPTION POUR UTILISER VOS CREDITS :
24h00, 72h00 ou 5X24h00 continu**

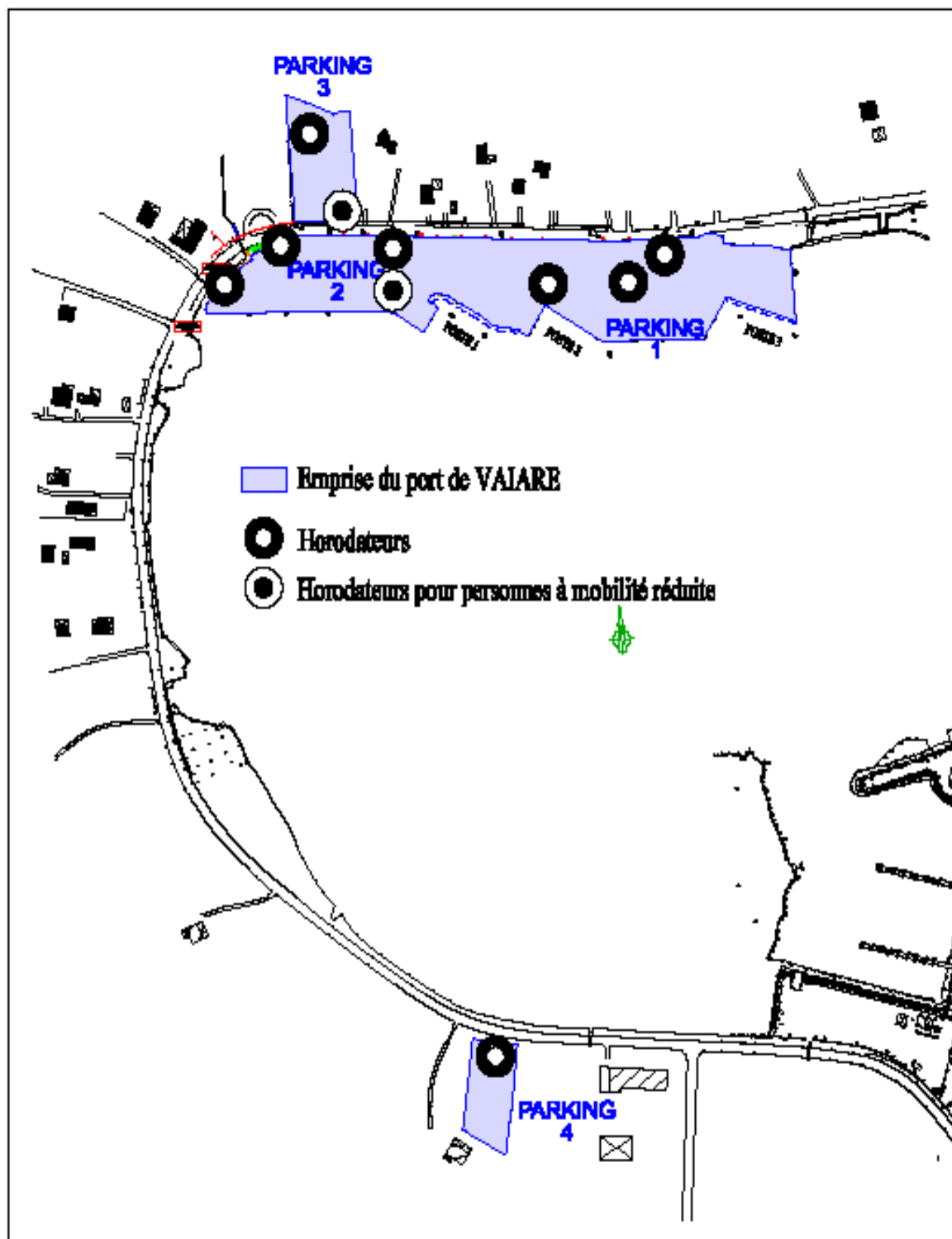
INSERER VOS PIECES DE 100 F, 10 F ou 20 F

**APPUYER SUR LE BOUTON VERT
POUR VALIDER VOTRE ACHAT**

**APPUYER SUR LE BOUTON ROUGE
POUR ANNULER LA TRANSACTION**

INFRACTION

Toute infraction constatée par les agents assermentés du Port Autonome de Papeete à Vaiare sera punie de l'amende prévue pour la contravention de la 5ème classe, en application des dispositions de l'article 7 de l'arrêté n° 265 CM du 4 mars 2011 portant règlement particulier de police de la circonscription maritime du Port Autonome de Papeete.



PORT DE VAIARE

**Implémentation des parking
et
des horodateurs**

Constaté par	Vérifié par	Date	Echelle
Ph.B.		11/06/2011	1:2500

Index	Date	Mise à jour



B.P. 9184 - 66044 Léz - 65718 Pauille - Téléphone: 05 62 46 18 10 - Fax: 05 62 46 18 10
 Tél. : (05) 62 46 18 10 - Fax : (05) 62 46 18 10
 Email : direction@portpauille.fr • Site Web : www.portpauille.fr



HORAIRES DES PARKINGS DU PORT DE VAIARE (MOOREA)

- Parkings n° 1 et 2 : du lundi au dimanche 24h00 / 24.
- Parking n° 3 : du lundi au dimanche de 5h00 à 20h00.
- Parking n° 4 : du lundi au vendredi de 5h00 à 20h00.

COMBIEN ÇA COÛTE ?

Sur les parkings n°1, 2 et 3 :

- 100 F pour 1 heure de stationnement ;
- 170 F pour une période de 24 heures en continu (avec la carte rechargeable) ;
- 500 F pour une période de 72 heures en continu (avec la carte rechargeable) ;
- 1 020 F pour la recharge de la carte magnétique de six périodes de 24 heures de stationnement ;
- 62 050 F l'abonnement annuel correspondant à 365 périodes de 24h00 de stationnement.

Sur le parking n°4 :

- 100 F pour une période de 24 heures en continu ;
- 600 F pour la recharge de la carte magnétique de six périodes de 24 heures de stationnement.
- 36 500 F l'abonnement annuel correspondant à 365 périodes de 24h00 de stationnement.

La carte magnétique rechargeable est vendue au tarif de 500 F hors taxes (*sans crédits*).

Le stationnement est gratuit pour les véhicules des personnes à mobilité réduite porteurs d'un macaron officiel.

FORMULES A PRIVILEGIER

LA CARTE DE STATIONNEMENT OU L'ABONNEMENT ANNUEL

A titre indicatif, en achetant une carte de stationnement et en la rechargeant à l'horodateur, un mois de stationnement au Port de Vaiare vous coûtera 2000 F TTC ou 3 400 F TTC pour 5 jours/semaine.

Avec un abonnement prépayé pour l'année, vous bénéficierez de 365 jours de stationnement dans un parking réservé spécialement aux abonnés (pas de carte à recharger et une place à tout moment).

OU TROUVER LES HORODATEURS ?

Dix horodateurs sont mis à votre disposition, répartis dans les parkings n° 1, 2, 3 et 4 dont vous trouverez la localisation sur le plan en page 4.

CONTACTS

Port Autonome de Papeete : téléphone 47 48 54 ou 47 48 67 (Papeete) ;

Email : direction@portppt.pf - Capitainerie de Vaiare : tél 56 26 97 ;

Email : portdevaiare@portppt.pf; Site web : www.portdepapeete.pf